

Finissons sur cette simple constatation qui prouve une fois de plus l'inconscience de la fortune.

G. CLANNEY.

SÉNAT

(De nos correspondants particuliers et par fil spécial)

Séance du mardi 12 décembre 1887

PRÉSIDENCE DE M. LE ROTUR, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à deux heures.

LE MESSAGE

M. Fallières, ministre de la Justice, donne lecture du Message adressé au Sénat par le président de la République.

Le général d'Andia

L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions du rapport présenté par la commission chargée de statuer sur les conclusions de la commission prononcée contre le général comte d'Andia.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par fil spécial)

Séance du mardi 12 décembre

PRÉSIDENCE DE M. FLOUQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à deux heures.

Le réajournement des droits sur la farine

M. Léon Martin. — Je demande le renvoi à la commission des douanes, d'une proposition relative au réajournement des droits sur la farine des céréales, etc.

LE MESSAGE

M. Tirard, président du conseil, donne lecture du Message.

M. le Président. — Je rappelle à la Chambre qu'elle doit fixer aujourd'hui la date de l'interpellation de M. Delattre sur l'Instruction des jeunes soldats.

M. Tirard, président du conseil, donne lecture du Message.

M. le Président. — Je rappelle à la Chambre qu'elle doit fixer aujourd'hui la date de l'interpellation de M. Delattre sur l'Instruction des jeunes soldats.

M. Tirard, président du conseil, donne lecture du Message.

M. le Président. — Je rappelle à la Chambre qu'elle doit fixer aujourd'hui la date de l'interpellation de M. Delattre sur l'Instruction des jeunes soldats.

M. Tirard, président du conseil, donne lecture du Message.

M. le Président. — Je rappelle à la Chambre qu'elle doit fixer aujourd'hui la date de l'interpellation de M. Delattre sur l'Instruction des jeunes soldats.

M. Tirard, président du conseil, donne lecture du Message.

M. le Président. — Je rappelle à la Chambre qu'elle doit fixer aujourd'hui la date de l'interpellation de M. Delattre sur l'Instruction des jeunes soldats.

M. Tirard, président du conseil, donne lecture du Message.

M. le Président. — Je rappelle à la Chambre qu'elle doit fixer aujourd'hui la date de l'interpellation de M. Delattre sur l'Instruction des jeunes soldats.

M. Tirard, président du conseil, donne lecture du Message.

M. le Président. — Je rappelle à la Chambre qu'elle doit fixer aujourd'hui la date de l'interpellation de M. Delattre sur l'Instruction des jeunes soldats.

M. Tirard, président du conseil, donne lecture du Message.

M. le Président. — Je rappelle à la Chambre qu'elle doit fixer aujourd'hui la date de l'interpellation de M. Delattre sur l'Instruction des jeunes soldats.

M. Tirard, président du conseil, donne lecture du Message.

M. le Président. — Je rappelle à la Chambre qu'elle doit fixer aujourd'hui la date de l'interpellation de M. Delattre sur l'Instruction des jeunes soldats.

M. Tirard, président du conseil, donne lecture du Message.

M. le Président. — Je rappelle à la Chambre qu'elle doit fixer aujourd'hui la date de l'interpellation de M. Delattre sur l'Instruction des jeunes soldats.

M. Tirard, président du conseil, donne lecture du Message.

M. le Président. — Je rappelle à la Chambre qu'elle doit fixer aujourd'hui la date de l'interpellation de M. Delattre sur l'Instruction des jeunes soldats.

M. Tirard, président du conseil, donne lecture du Message.

M. le Président. — Je rappelle à la Chambre qu'elle doit fixer aujourd'hui la date de l'interpellation de M. Delattre sur l'Instruction des jeunes soldats.

M. Tirard, président du conseil, donne lecture du Message.

M. le Président. — Je rappelle à la Chambre qu'elle doit fixer aujourd'hui la date de l'interpellation de M. Delattre sur l'Instruction des jeunes soldats.

M. Tirard, président du conseil, donne lecture du Message.

M. le Président. — Je rappelle à la Chambre qu'elle doit fixer aujourd'hui la date de l'interpellation de M. Delattre sur l'Instruction des jeunes soldats.

M. Tirard, président du conseil, donne lecture du Message.

M. le Président. — Je rappelle à la Chambre qu'elle doit fixer aujourd'hui la date de l'interpellation de M. Delattre sur l'Instruction des jeunes soldats.

M. Tirard, président du conseil, donne lecture du Message.

M. le Président. — Je rappelle à la Chambre qu'elle doit fixer aujourd'hui la date de l'interpellation de M. Delattre sur l'Instruction des jeunes soldats.

M. Tirard, président du conseil, donne lecture du Message.

M. le Président. — Je rappelle à la Chambre qu'elle doit fixer aujourd'hui la date de l'interpellation de M. Delattre sur l'Instruction des jeunes soldats.

M. Tirard, président du conseil, donne lecture du Message.

M. le Président. — Je rappelle à la Chambre qu'elle doit fixer aujourd'hui la date de l'interpellation de M. Delattre sur l'Instruction des jeunes soldats.

M. Tirard, président du conseil, donne lecture du Message.

M. le Président. — Je rappelle à la Chambre qu'elle doit fixer aujourd'hui la date de l'interpellation de M. Delattre sur l'Instruction des jeunes soldats.

M. Tirard, président du conseil, donne lecture du Message.

M. le Président. — Je rappelle à la Chambre qu'elle doit fixer aujourd'hui la date de l'interpellation de M. Delattre sur l'Instruction des jeunes soldats.

M. Tirard, président du conseil, donne lecture du Message.

M. le Président. — Je rappelle à la Chambre qu'elle doit fixer aujourd'hui la date de l'interpellation de M. Delattre sur l'Instruction des jeunes soldats.

M. Tirard, président du conseil, donne lecture du Message.

M. le Président. — Je rappelle à la Chambre qu'elle doit fixer aujourd'hui la date de l'interpellation de M. Delattre sur l'Instruction des jeunes soldats.

M. Tirard, président du conseil, donne lecture du Message.

M. le Président. — Je rappelle à la Chambre qu'elle doit fixer aujourd'hui la date de l'interpellation de M. Delattre sur l'Instruction des jeunes soldats.

M. Tirard, président du conseil, donne lecture du Message.

M. le Président. — Je rappelle à la Chambre qu'elle doit fixer aujourd'hui la date de l'interpellation de M. Delattre sur l'Instruction des jeunes soldats.

M. Tirard, président du conseil, donne lecture du Message.

M. le Président. — Je rappelle à la Chambre qu'elle doit fixer aujourd'hui la date de l'interpellation de M. Delattre sur l'Instruction des jeunes soldats.

M. Tirard, président du conseil, donne lecture du Message.

M. le Président. — Je rappelle à la Chambre qu'elle doit fixer aujourd'hui la date de l'interpellation de M. Delattre sur l'Instruction des jeunes soldats.

M. Tirard, président du conseil, donne lecture du Message.

M. le Président. — Je rappelle à la Chambre qu'elle doit fixer aujourd'hui la date de l'interpellation de M. Delattre sur l'Instruction des jeunes soldats.

M. Tirard, président du conseil, donne lecture du Message.

M. le Président. — Je rappelle à la Chambre qu'elle doit fixer aujourd'hui la date de l'interpellation de M. Delattre sur l'Instruction des jeunes soldats.

M. Tirard, président du conseil, donne lecture du Message.

M. le Président. — Je rappelle à la Chambre qu'elle doit fixer aujourd'hui la date de l'interpellation de M. Delattre sur l'Instruction des jeunes soldats.

M. Tirard, président du conseil, donne lecture du Message.

M. le Président. — Je rappelle à la Chambre qu'elle doit fixer aujourd'hui la date de l'interpellation de M. Delattre sur l'Instruction des jeunes soldats.

M. Tirard, président du conseil, donne lecture du Message.

M. le Président. — Je rappelle à la Chambre qu'elle doit fixer aujourd'hui la date de l'interpellation de M. Delattre sur l'Instruction des jeunes soldats.

Le ministre se trouve en présence de deux budgets celui de M. Rouvier et celui de la commission. Sur quel budget établira-t-il ses chiffres?

Si M. Tirard adopte les conclusions de la commission du budget, un certain nombre de services ne seront plus dotés ou seront dotés insuffisamment, en regard à leur organisation actuelle.

D'autre part, il semble difficile de ne pas tenir compte de l'état des comptes de la commission du budget, et moins d'entrer immédiatement en conflit avec la Chambre.

En tous cas, ce ne serait qu'une partie remise. Le ministre de la marine continue à ne pas vouloir de son secrétaire d'Etat. La chose ne sera résolue que dans un prochain conseil.

Nous pouvons ajouter que M. Pierre Alysé, député de l'Indre, se propose d'interpeller, à la séance prochaine, le sous-secrétaire des colonies.

Le ministre de la marine continue à ne pas vouloir de son secrétaire d'Etat. La chose ne sera résolue que dans un prochain conseil.

Nous pouvons ajouter que M. Pierre Alysé, député de l'Indre, se propose d'interpeller, à la séance prochaine, le sous-secrétaire des colonies.

Le ministre de la marine continue à ne pas vouloir de son secrétaire d'Etat. La chose ne sera résolue que dans un prochain conseil.

Nous pouvons ajouter que M. Pierre Alysé, député de l'Indre, se propose d'interpeller, à la séance prochaine, le sous-secrétaire des colonies.

Le ministre de la marine continue à ne pas vouloir de son secrétaire d'Etat. La chose ne sera résolue que dans un prochain conseil.

Nous pouvons ajouter que M. Pierre Alysé, député de l'Indre, se propose d'interpeller, à la séance prochaine, le sous-secrétaire des colonies.

Le ministre de la marine continue à ne pas vouloir de son secrétaire d'Etat. La chose ne sera résolue que dans un prochain conseil.

Nous pouvons ajouter que M. Pierre Alysé, député de l'Indre, se propose d'interpeller, à la séance prochaine, le sous-secrétaire des colonies.

Le ministre de la marine continue à ne pas vouloir de son secrétaire d'Etat. La chose ne sera résolue que dans un prochain conseil.

Nous pouvons ajouter que M. Pierre Alysé, député de l'Indre, se propose d'interpeller, à la séance prochaine, le sous-secrétaire des colonies.

Le ministre de la marine continue à ne pas vouloir de son secrétaire d'Etat. La chose ne sera résolue que dans un prochain conseil.

Nous pouvons ajouter que M. Pierre Alysé, député de l'Indre, se propose d'interpeller, à la séance prochaine, le sous-secrétaire des colonies.

Le ministre de la marine continue à ne pas vouloir de son secrétaire d'Etat. La chose ne sera résolue que dans un prochain conseil.

Nous pouvons ajouter que M. Pierre Alysé, député de l'Indre, se propose d'interpeller, à la séance prochaine, le sous-secrétaire des colonies.

Le ministre de la marine continue à ne pas vouloir de son secrétaire d'Etat. La chose ne sera résolue que dans un prochain conseil.

Nous pouvons ajouter que M. Pierre Alysé, député de l'Indre, se propose d'interpeller, à la séance prochaine, le sous-secrétaire des colonies.

Le ministre de la marine continue à ne pas vouloir de son secrétaire d'Etat. La chose ne sera résolue que dans un prochain conseil.

Nous pouvons ajouter que M. Pierre Alysé, député de l'Indre, se propose d'interpeller, à la séance prochaine, le sous-secrétaire des colonies.

Le ministre de la marine continue à ne pas vouloir de son secrétaire d'Etat. La chose ne sera résolue que dans un prochain conseil.

Nous pouvons ajouter que M. Pierre Alysé, député de l'Indre, se propose d'interpeller, à la séance prochaine, le sous-secrétaire des colonies.

Le ministre de la marine continue à ne pas vouloir de son secrétaire d'Etat. La chose ne sera résolue que dans un prochain conseil.

Nous pouvons ajouter que M. Pierre Alysé, député de l'Indre, se propose d'interpeller, à la séance prochaine, le sous-secrétaire des colonies.

Le ministre de la marine continue à ne pas vouloir de son secrétaire d'Etat. La chose ne sera résolue que dans un prochain conseil.

Nous pouvons ajouter que M. Pierre Alysé, député de l'Indre, se propose d'interpeller, à la séance prochaine, le sous-secrétaire des colonies.

Le ministre de la marine continue à ne pas vouloir de son secrétaire d'Etat. La chose ne sera résolue que dans un prochain conseil.

Nous pouvons ajouter que M. Pierre Alysé, député de l'Indre, se propose d'interpeller, à la séance prochaine, le sous-secrétaire des colonies.

Le ministre de la marine continue à ne pas vouloir de son secrétaire d'Etat. La chose ne sera résolue que dans un prochain conseil.

Nous pouvons ajouter que M. Pierre Alysé, député de l'Indre, se propose d'interpeller, à la séance prochaine, le sous-secrétaire des colonies.

Le ministre de la marine continue à ne pas vouloir de son secrétaire d'Etat. La chose ne sera résolue que dans un prochain conseil.

Nous pouvons ajouter que M. Pierre Alysé, député de l'Indre, se propose d'interpeller, à la séance prochaine, le sous-secrétaire des colonies.

Le ministre de la marine continue à ne pas vouloir de son secrétaire d'Etat. La chose ne sera résolue que dans un prochain conseil.

Nous pouvons ajouter que M. Pierre Alysé, député de l'Indre, se propose d'interpeller, à la séance prochaine, le sous-secrétaire des colonies.

Le ministre de la marine continue à ne pas vouloir de son secrétaire d'Etat. La chose ne sera résolue que dans un prochain conseil.

Nous pouvons ajouter que M. Pierre Alysé, député de l'Indre, se propose d'interpeller, à la séance prochaine, le sous-secrétaire des colonies.

Le ministre de la marine continue à ne pas vouloir de son secrétaire d'Etat. La chose ne sera résolue que dans un prochain conseil.

Nous pouvons ajouter que M. Pierre Alysé, député de l'Indre, se propose d'interpeller, à la séance prochaine, le sous-secrétaire des colonies.

Le ministre de la marine continue à ne pas vouloir de son secrétaire d'Etat. La chose ne sera résolue que dans un prochain conseil.

Nous pouvons ajouter que M. Pierre Alysé, député de l'Indre, se propose d'interpeller, à la séance prochaine, le sous-secrétaire des colonies.

Le ministre de la marine continue à ne pas vouloir de son secrétaire d'Etat. La chose ne sera résolue que dans un prochain conseil.

Nous pouvons ajouter que M. Pierre Alysé, député de l'Indre, se propose d'interpeller, à la séance prochaine, le sous-secrétaire des colonies.

Le ministre de la marine continue à ne pas vouloir de son secrétaire d'Etat. La chose ne sera résolue que dans un prochain conseil.

Nous pouvons ajouter que M. Pierre Alysé, député de l'Indre, se propose d'interpeller, à la séance prochaine, le sous-secrétaire des colonies.

Le ministre de la marine continue à ne pas vouloir de son secrétaire d'Etat. La chose ne sera résolue que dans un prochain conseil.

Nous pouvons ajouter que M. Pierre Alysé, député de l'Indre, se propose d'interpeller, à la séance prochaine, le sous-secrétaire des colonies.

Le ministre de la marine continue à ne pas vouloir de son secrétaire d'Etat. La chose ne sera résolue que dans un prochain conseil.

Nous pouvons ajouter que M. Pierre Alysé, député de l'Indre, se propose d'interpeller, à la séance prochaine, le sous-secrétaire des colonies.

Le ministre de la marine continue à ne pas vouloir de son secrétaire d'Etat. La chose ne sera résolue que dans un prochain conseil.

Nous pouvons ajouter que M. Pierre Alysé, député de l'Indre, se propose d'interpeller, à la séance prochaine, le sous-secrétaire des colonies.

Le ministre de la marine continue à ne pas vouloir de son secrétaire d'Etat. La chose ne sera résolue que dans un prochain conseil.

Nous pouvons ajouter que M. Pierre Alysé, député de l'Indre, se propose d'interpeller, à la séance prochaine, le sous-secrétaire des colonies.

Le ministre de la marine continue à ne pas vouloir de son secrétaire d'Etat. La chose ne sera résolue que dans un prochain conseil.

Nous pouvons ajouter que M. Pierre Alysé, député de l'Indre, se propose d'interpeller, à la séance prochaine, le sous-secrétaire des colonies.

Le ministre de la marine continue à ne pas vouloir de son secrétaire d'Etat. La chose ne sera résolue que dans un prochain conseil.

Nous pouvons ajouter que M. Pierre Alysé, député de l'Indre, se propose d'interpeller, à la séance prochaine, le sous-secrétaire des colonies.

Le ministre de la marine continue à ne pas vouloir de son secrétaire d'Etat. La chose ne sera résolue que dans un prochain conseil.

Nous pouvons ajouter que M. Pierre Alysé, député de l'Indre, se propose d'interpeller, à la séance prochaine, le sous-secrétaire des colonies.

Le ministre de la marine continue à ne pas vouloir de son secrétaire d'Etat. La chose ne sera résolue que dans un prochain conseil.

Nous pouvons ajouter que M. Pierre Alysé, député de l'Indre, se propose d'interpeller, à la séance prochaine, le sous-secrétaire des colonies.

Le ministre de la marine continue à ne pas vouloir de son secrétaire d'Etat. La chose ne sera résolue que dans un prochain conseil.

Nous pouvons ajouter que M. Pierre Alysé, député de l'Indre, se propose d'interpeller, à la séance prochaine, le sous-secrétaire des colonies.

Le ministre de la marine continue à ne pas vouloir de son secrétaire d'Etat. La chose ne sera résolue que dans un prochain conseil.

Nous pouvons ajouter que M. Pierre Alysé, député de l'Indre, se propose d'interpeller, à la séance prochaine, le sous-secrétaire des colonies.

Le ministre de la marine continue à ne pas vouloir de son secrétaire d'Etat. La chose ne sera résolue que dans un prochain conseil.

Nous pouvons ajouter que M. Pierre Alysé, député de l'Indre, se propose d'interpeller, à la séance prochaine, le sous-secrétaire des colonies.

Le ministre de la marine continue à ne pas vouloir de son secrétaire d'Etat. La chose ne sera résolue que dans un prochain conseil.

Nous pouvons ajouter que M. Pierre Alysé, député de l'Indre, se propose d'interpeller, à la séance prochaine, le sous-secrétaire des colonies.

Le ministre de la marine continue à ne pas vouloir de son secrétaire d'Etat. La chose ne sera résolue que dans un prochain conseil.

Nous pouvons ajouter que M. Pierre Alysé, député de l'Indre, se propose d'interpeller, à la séance prochaine, le sous-secrétaire des colonies.

Le ministre de la marine continue à ne pas vouloir de son secrétaire d'Etat. La chose ne sera résolue que dans un prochain conseil.

Nous pouvons ajouter que M. Pierre Alysé, député de l'Indre, se propose d'interpeller, à la séance prochaine, le sous-secrétaire des colonies.

Le ministre de la marine continue à ne pas vouloir de son secrétaire d'Etat. La chose ne sera résolue que dans un prochain conseil.

Nous pouvons ajouter que M. Pierre Alysé, député de l'Indre, se propose d'interpeller, à la séance prochaine, le sous-secrétaire des colonies.

Le ministre de la marine continue à ne pas vouloir de son secrétaire d'Etat. La chose ne sera résolue que dans un prochain conseil.

Nous pouvons ajouter que M. Pierre Alysé, député de l'Indre, se propose d'interpeller, à la séance prochaine, le sous-secrétaire des colonies.

Le ministre de la marine continue à ne pas vouloir de son secrétaire d'Etat. La chose ne sera résolue que dans un prochain conseil.

Nous pouvons ajouter que M. Pierre Alysé, député de l'Indre, se propose d'interpeller, à la séance prochaine, le sous-secrétaire des colonies.

Le ministre de la marine continue à ne pas vouloir de son secrétaire d'Etat. La chose ne sera résolue que dans un prochain conseil.

Nous pouvons ajouter que M. Pierre Alysé, député de l'Indre, se propose d'interpeller, à la séance prochaine, le sous-secrétaire des colonies.

Le ministre de la marine continue à ne pas vouloir de son secrétaire d'Etat. La chose ne sera résolue que dans un prochain conseil.

Nous pouvons ajouter que M. Pierre Alysé, député de l'Indre, se propose d'interpeller, à la séance prochaine, le sous-secrétaire des colonies.

Le ministre de la marine continue à ne pas vouloir de son secrétaire d'Etat. La chose ne sera résolue que dans un prochain conseil.

syndicats et des institutions de prévoyance et de mutualité.

La loi militaire sera maintenue.

Le sous-secrétaire d'Etat aux colonies.

Le général Ferron. — M. Wilson.

Paris, 12 décembre, 11 h. 42. — On croit que le sous-secrétaire aux colonies sera maintenu.

Il se confirme que le général Ferron sera appelé au commandement du 8e corps, en remplacement du général Logerot.

M. Wilson, a dit ce soir, à une personne, qui nous l'a rapporté, qu'il était maintenant absolument décidé à ne pas donner sa démission de député.

Le général Logerot.

Paris, 13 décembre. — M. le général Logerot est arrivé, ce matin, de Bourges et a pris immédiatement possession du ministère de la guerre.

M. le général Ferron et son successeur ont conféré, pendant toute la matinée et ont déjeuné ensemble.

Le successeur du général Logerot au commandement du 8e corps d'armée sera probablement le général Logerot.

On met en avant les noms de généraux Millot, Tricouche et Ferron pour occuper ce poste.

Des trois généraux de division, le plus ancien de grade est M. le général Millot; le moins ancien est M. le général Ferron.

Le rétablissement de M. Jules Ferry.

Paris, 13 décembre. — La gestion sait son cours régulier, mais réclame un certain temps nécessaire.

Les médecins ne signeront donc plus de bulletin.

Aubertin confronté.

Paris, 12 décembre. — Ce matin, M. Ferron a été confronté avec M. Pichon dans le cabinet de M. Athalin, juge d'instruction.

Le témoin n'a pas reconnu M. Pichon comme étant la personne qui tenait un revolver en main au moment de l'attentat d'Aubertin.

M. Athalin a dit qu'il avait, le 14, rue Montausier, vu une acquisition n'a révélé aucun fait nouveau.

Mme Granger, l'associée d'Aubertin, a été interrogée, cet après-midi, par le juge d'instruction.

La commission des douanes.

Paris, 13 décembre. — La commission des douanes a examiné une proposition de M. Félix Faure tendant à frapper les produits italiens d'un droit de douane égal à celui dont sont frappés les produits similaires français.

La Commission est unanime à penser que cette proposition est insuffisante pour mettre la France en état de défense dans le cas où l'Italie refuserait une prorogation quelconque du traité existant et voudrait lui opposer un nouveau tarif général.

M. Wilson a dit qu'il y aurait lieu de compléter la proposition Faure, en relevant dans leur ensemble tous les droits de notre tarif général de 50 0/0 minimum, et même en frappant certaines matières déclarées exemptes sur ce tarif.

Mais, avant de prendre une décision définitive, la commission entendra demain le président du conseil et les ministres des affaires étrangères et du commerce pour hâter les travaux.

M. Méline est chargé de la rédaction du rapport.

Mort de Mgr Rodriguez.

Marseille, 13 décembre. — Mgr Rodriguez, évêque de Gray, est mort à Marseille, se rendant à Rome, vient de mourir à Marseille.

Les lauréats de l'Académie de médecine.

Paris, 13 décembre. — L'Académie de médecine a tenu aujourd'hui, à deux heures de la matinée, sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. Sappey.

Après la lecture du rapport sur les prix décernés en 1887, par M. le docteur Pronet, secrétaire général, M. le Président a lu le rapport de M. Sappey.

Prix de l'Académie. — 1.000 fr., M. Laurent Sappey, interne à l'hôpital Saint-Louis.

Prix de la Croix-Rouge. — 10.000 fr., M. Hartmann, 1.500 fr., M. Hartmann, 1.500 fr., M. Tuffier, 1.600 fr., M. Noël Mallé, 1.000 fr.

Prix Verrière. — M. Aymar de Launay, 1.500 fr., M. Buigneux, 1.500 fr., M. Gallier (Lyon).

Prix Capuron. — M. Evard (Paris).

Prix Clivièreux. — M. Maxime Chaleix, M. Hartmann M. Bernard.

Prix Daudet. — M. Léon Houdereau.

Prix Des